

Marine marchande—Loi

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le député. J'ai saisi qu'il est sincèrement préoccupé par certaines difficultés qu'éprouvent les producteurs de pommes de terre et les pêcheurs. Le député peut être certain que les observations de nos vis-à-vis ne resteront pas lettre morte.

● (1530)

Le député a dit qu'il fallait accroître les services des brise-glace et en cela il a peut-être raison. Chaque année on dépense près de 180 millions pour les brise-glaces sans possibilité de récupérer une partie de ces coûts. Le député estime-t-il que ces services doivent rester gratuits même pour les usagers étrangers? Est-ce là la position de son parti?

M. Henderson: Monsieur le Président, je me fais un plaisir de répondre à la question du ministre. J'ai proposé cet amendement afin d'obtenir des éclaircissements sur ce que propose le gouvernement. Je veux faire comprendre que l'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard fait concurrence à celle de l'État du Maine dont les ports sont libres de glace toute l'année. Elle l'est en fait également avec celle du Nouveau-Brunswick dont les agriculteurs peuvent expédier leurs produits à partir du port de Saint-Jean qui est fondamentalement libre de glace et n'a pas besoin des services de brise-glace. Si nous voulons soutenir la concurrence et faire survivre notre industrie, il nous faut une certaine forme d'égalité. Le gouvernement doit reconnaître les réalités géographiques du pays. Les services de brise-glace s'imposent donc au Labrador, dans le golfe du Saint-Laurent et dans le détroit de Northumberland, même si c'est pour venir en aide à un navire étranger venu prendre livraison de produits de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve ou du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement ne reconnaît pas à mon avis dans son projet de loi le caractère singulier de certaines parties de la région de l'Atlantique et de la région du Nord. C'est tout ce que je veux dire. La mesure à l'étude désavantage complètement la communauté agricole de l'Île-du-Prince-Édouard à un moment où Dieu sait qu'elle n'a pas besoin d'un autre handicap.

M. Mazankowski: Je ferai remarquer en tout déference, monsieur le Président, que le député a éludé la question. Veut-il dire que son parti estime que les services de brise-glace devraient être assurés absolument gratuitement dans tous les cas, que ce soit pour un navire canadien ou un navire étranger?

M. Henderson: Monsieur le Président, je n'ai pas cherché à éluder la question. Je pense plutôt que le ministre cherche à brouiller les pistes. J'ai essayé de lui expliquer que les navires étrangers naviguant en eaux canadiennes ne sont pas tous au service exclusif du pays dont ils battent pavillon. Le ministre sait que le Canada n'a pas de marine marchande et qu'il nous faut compter sur les navires étrangers pour acheminer nos produits jusqu'aux marchés d'exportation. En outre, certains pétroliers qui ne sont pas inscrits au Canada doivent jeter l'ancre dans certains ports pour y décharger du pétrole. Si ces pétroliers devaient assumer le coût du service des brise-glace, ce coût ne s'ajouterait-il pas à celui du produit? Ce gouvernement est sensé favoriser les affaires. Il serait imprudent, à mon avis, de décider que tout navire étranger naviguant dans les eaux canadiennes doit être déficitaire.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je regrette de m'attarder au sujet, mais le député sait que tous les modes de

transport sont subventionnés et qu'ils doivent recouvrer une partie de leurs coûts d'exploitation. Dans le cas du secteur maritime, on consacre près de 824 millions de dollars par an à la prestation de services de navigation et de brise-glace, et d'autres services connexes, alors que le recouvrement des coûts ne se fait que dans une proportion de 2.5 p. 100. Le député trouve-t-il cela juste?

Les députés d'en face prétendent que nous devrions traiter équitablement tous les modes de transport. Les entreprises de transport aérien et ferroviaire recouvrent une bien plus grande proportion de leurs coûts que les transports maritimes qui ne rentrent à toutes fins pratiques pas dans leurs frais. Cette situation me semble un tant soit peu injuste.

Le député ne devrait même pas essayer de nous faire croire que le projet de loi permettra de recouvrer la totalité de ces coûts. Je voudrais que les députés d'en face cessent d'exagérer de la sorte. Ce projet de loi laisse une certaine marge de manœuvre. Nous tenons à discuter de certains domaines où il serait possible de récupérer une portion raisonnable des frais, ce qui permettrait d'améliorer la rentabilité. C'est pousser l'exagération à l'extrême que de prétendre que nous voulons récupérer tous les frais.

M. Henderson: Monsieur le Président, c'est le premier petit renseignement que je reçois. Au moins, nous savons maintenant que le gouvernement ne récupérera pas la totalité des frais. Le ministre peut-il nous dire dans quelle proportion les frais seront recouverts? Nous savons maintenant qu'il ne veut pas les recouvrer intégralement. Voudra-t-il récupérer 99 p. 100, 80 p. 100, 60 p. 100, 50 p. 100 ou 5 p. 100 des frais? C'est ce que nous voulons savoir. Nous n'achetons pas chat en poche, et nous refusons de signer un chèque en blanc à ce ministre ou à n'importe quel autre ministre. Le ministre ne s'attend certainement pas à ce que nous agissions de la sorte. Nous devons représenter fidèlement nos électeurs. Nous devons être honnête à leur égard; par conséquent, pour pouvoir répondre à ceux qui nous demanderont ce qu'ils devront payer pour expédier leurs pommes de terre l'année prochaine, nous devons connaître les intentions du gouvernement.

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation. Je n'en reviens pas d'entendre le ministre des Transports comparer les droits dont il est question dans ce projet de loi aux droits exigés dans le transport aérien et dans autres modes de transport. Je tiens à signaler au ministre qu'il ne s'agit pas de transport de voyageurs. Il s'agit de navires qui veulent descendre dans le Sud pour l'hiver. Il s'agit de transport nécessaire. Ce n'est pas une question de choix. Les gens dont nous parlons n'ont pas le choix. Les marchandises sont acheminées par navire ou elles restent là. La comparaison du ministre est absolument ridicule.

Le ministre a parlé des étrangers. Il a dit que nous ne devrions pas laisser les étrangers s'en tirer à bon compte. Est-il question des étrangers dans ce projet de loi? Pas du tout. Si le ministre veut ne faire payer que les étrangers, il devrait le préciser dans le projet de loi. La comparaison originale que le ministre des Transports (M. Mazankowski) a faite entre ce mode de transport et le transport aérien est la belle preuve qu'il ne comprend pas les services de brise-glace de l'est du Canada.